

# Compte rendu de la réunion du CCAS de SALIGNAC

## du lundi 22 février 2021

Etaient présents :

Mme Angélique EULOGE, Présidente du CCAS ; Mme Cécile MARTINEAU, Vice-Présidente du CCAS ; Mme Geneviève FONTIN, Adjointe au Maire ; Mr Gérard MICHEL, Conseiller Municipal ; Mme Patricia GALANTINI, membre nommé du CCAS ; Mme Annie SOUCIEUX, membre nommé du CCAS ; Mme Marie-Madeleine ESCUYER, membre nommé du CCAS ; Mr Michel LAUFERON, membre nommé du CCAS

Absente excusée : Mme Sylvie BLANC, Conseillère Municipale.

### **1<sup>er</sup> Point : Location du logement n° 1 à la Résidence des cigales, suite au départ fin du mois de mars 2021, de la locataire actuelle :**

Il y avait deux demandes en attente,

- Un couple Mme NASH et Mr LIEBALLE, résidents actuellement aux Bons Enfants.
- Une personne seule, Mr BOI résident actuellement à Aubignosc. Cette personne ayant des difficultés de santé, a été adressée par l'assistante sociale de secteur.

Après avoir fait visiter le logement aux deux candidats, le couple s'est désisté.

Le deuxième candidat, très enthousiaste à l'idée d'occuper ce logement a été retenu. Un courrier va lui être adressé pour lui confirmer notre décision.

Concernant la Résidence des Cigales, Mme MARTINEAU a fait remarquer l'aspect dangereux des rebords en béton qui ont été placés dans le bitume et dépassant de celui-ci ; (plusieurs personnes se sont pris les pieds dedans). Ces bordures servent à délimiter les places de stationnement. Il est demandé à ce que ce problème soit modifié avant qu'un accident arrive.

### **2<sup>ème</sup> point : Aide accordée pour le règlement de la cantine et de la garderie, en faveur d'une famille nécessiteuse.**

Lors de la réunion précédente, nous avons déjà évoqué la situation personnelle et difficile d'une famille pour honorer les frais de cantine et de garderie. L'ensemble des membres du CCAS présents avait donné son accord pour prendre en charge les frais afférents à cette situation jusqu'au 19 février 2021 (date des congés). Si la situation devait perdurer, nous la traiterions lors d'une prochaine réunion.

Ainsi sur notre budget CCAS au chapitre 6562 des dépenses, nous imputons la somme totale de 173,22 € pour régler ces impayés (129,92 € pour la cantine et 43,30 € pour la garderie).

### **3<sup>ème</sup> point : Portage de repas au domicile.**

Le mardi 16 février, Mme Le Maire et Mme MARTINEAU, ont reçu Mme BLANC Noémie, Directrice de la Résidence pour personnes âgées « Les Visitandines » de Sisteron qui nous a fait part de son projet de portage de repas à domicile.

Son projet étant de développer le portage de repas dans les communes environnantes de SISTERON, pour toutes personnes qui le souhaitent dans l'objectif d'apporter un lien social et quotidien, en réponse à un besoin et briser la solitude des personnes isolées.

*C-Rendu réunion du CCAS de SALIGNAC du 22/02/2021 - Suite*

- Ces repas seraient confectionnés par les cuisines de la résidence,
- Le transport serait assuré par « La Poste »
- Le prix, transport inclus serait de 11,15 €
- La livraison serait assurée tous les jours sauf dimanches et jours fériés (dans ce cas, la livraison serait effectuée la veille).
- Les repas peuvent être commandé au gré du besoin, soit une fois par semaine, ou plus mais aussi tous les jours,
- Ce portage de repas s'adresse à toute la population,
- Pour les personnes qui bénéficient d'aides (APA ou autre), une partie peut être prise en charge,
- Le repas est composé d'une entrée, d'un plat accompagné de légumes, fromage et dessert + un potage et du pain.

Sur ce point de portage de repas, le CCAS a convenu de faire passer un questionnaire à la population pour connaître leurs besoins sur ce service et pour évaluer ce que chacun serait prêt à financer pour se faire livrer les repas, sachant que d'autres prestataires existent, et pratiquent le portage pour des coûts identiques mais aussi moindre.

**Questions diverses :**

Concernant la vaccination des plus de 75 ans, la démarche entreprise d'aller vers les personnes a été très appréciées.

Cependant cette situation sanitaire qui dure, fait ressortir un constat alarmant concernant **l'isolement** et parfois **des situations de déprime** de certains et plus particulièrement des personnes seules.